

**COMMISSION PARITAIRE****PROCÈS-VERBAL****de la séance du 7 septembre 2015****Présents :**

Omar BEN ABDERAHMEN, Pilar CALVO-ALVAREZ, Grégoire ETRILLARD (arrivé à 19 h 15), Pierre FRANÇOIS, Amélie GAILLAT (arrivée à 19 h 10, procuration donnée à Laure PESQUET), Sarah KNAFO (arrivée à 18 h 13), Martin LEWANDOWSKI (départ à 18 h 47, procuration donnée à Anastasia STEINLEIN), Constance MAUBANT (arrivée à 19 h 10, procuration donnée à Anastasia STEINLEIN), Josselin MARC (départ à 19 h 03, procuration donnée à Laure PESQUET), Daniel MUGERIN, Laure PESQUET, Anastasia STEINLEIN, Vincent TERRASSE.

**Absents ou excusés :**

Manuel FLAM et Laure MARCUS.

**Assistaient à la séance :**

Cornelia WOLL	directrice des études et de la scolarité,
Myriam DUBOIS-MONKACHI	co-directrice de la scolarité,
Pascale LECLERCQ	co-directrice de la scolarité,
Delphine GROUES	directrice exécutive des études,
Ismahane GASMI	chargée de mission auprès de Delphine GROUES,
Andreas ROESSNER	directeur de la vie universitaire,
Bérangère GAVAUDO	responsable de la vie associative et syndicale,
Sylvie HERLICQ	chargée de la vie enseignante
François-Antoine MARIANI	directeur exécutif de l'École d'affaires publiques.
Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES	directeur exécutif du département d'Économie
Solenn BURGUIN	représentante des étudiants de l'École d'affaires publiques
Enzo DAUPHINOT	représentant des étudiants de l'École urbaine
Juliette DELAVEAU	représentante des étudiants de l'École urbaine
Antoine PAPALIA	représentant des étudiants de l'École d'affaires publiques
Simon CORDONNIER	en charge de la formation exécutive à l'École d'affaires publiques

\*

\* \*

I. Élection du président(e) étudiant(e) de la Commission paritaire	3
II. Présentation du projet de création de masters en un an : « master in Public Affairs » (École d'Affaires publiques), « master in Global Practice (à confirmer) » (PSIA), « master in Private Banking and Wealth Management » et « master in Corporate Strategy » (Département d'économie)	3
III. Échange d'information avec les délégués étudiants des Conseils pédagogiques des écoles	8
IV. Proposition de calendrier de la procédure de reconnaissance des associations	10
V. Validation des procès-verbaux provisoires des séances du 11 mai et du 15 juin 2015	11
VI. Échange d'informations sur des questions diverses	11

## COMMISSION PARITAIRE

### PROCÈS-VERBAL

*de la séance du 7 septembre 2015*

*Pierre FRANÇOIS ouvre la séance à 18 h 05.*

Avant d'ouvrir l'ordre du jour, Pierre FRANÇOIS propose de procéder à un tour de table.

Cornelia WOLL est la directrice des études et de la scolarité depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Elle assiste avec plaisir à sa première Commission paritaire.

Myriam DUBOIS-MONKACHI est la co-directrice de la scolarité.

Andreas ROESSNER est le directeur de la vie universitaire en remplacement de Jacques de CHAMPCHESEL et il assiste également à sa première Commission paritaire.

Sylvie HERLICQ est la responsable de la vie enseignante.

Pascale LECLERCQ est la directrice de la scolarité.

Bérangère GAVAUDO est la responsable de la vie associative et syndicale.

Vincent TERRASSE est enseignant à l'École de la communication depuis plusieurs années. Il siège à la Commission paritaire depuis les dernières élections, soit près de deux ans et demi.

Pilar CALVO-ALVAREZ est la représentante des enseignants de langue. C'est son deuxième mandat au sein de la Commission paritaire.

Daniel MUGERIN est élu depuis 2010 au titre du collège numéro 3 des enseignants. Il est un ancien élève de l'Institut, ancien élu étudiant de la Commission paritaire (en 1995 et 1996). Il est actuellement avocat au Barreau de Paris et des Antilles françaises.

Omar BEN ABDERAHMAN est étudiant en deuxième année et il assiste à sa première Commission paritaire.

Martin LEWANDOWSKI est étudiant en deuxième année et il assiste pour la première fois à la Commission paritaire en tant que représentant de l'UNEF.

Josselin MARC est le président de l'UNEF à Sciences Po. Il siégeait auparavant au Conseil de direction. Il assiste à sa première Commission paritaire.

Anastasia STEINLEIN est étudiante en deuxième année. Elle siège à la Commission paritaire depuis le deuxième semestre de l'année scolaire 2014-2015.

Laure PESQUET est étudiante en première année de master. Elle représente l'UNEF au sein de la Commission paritaire à laquelle elle assiste pour la première fois.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES est le directeur exécutif du département d'Économie.

François-Antoine MARIANI est le directeur exécutif de l'École d'affaires publiques.

Simon CORDONNIER est en charge des programmes de formation exécutive à l'École d'affaires publiques.

Ismahane GASMI est chargée de l'organisation administrative des conseils.

Delphine GROUES est la directrice exécutive des études.

Pierre FRANÇOIS est chercheur au CNRS, directeur du département de Sociologie et président enseignant de la Commission paritaire.

## **I. ÉLECTION DU PRÉSIDENT(E) ÉTUDIANT(E) DE LA COMMISSION PARITAIRE**

### *a) Exposé*

Pierre FRANÇOIS s'enquiert des candidatures.

Laure PESQUET indique qu'elle est étudiante en première année de master d'Histoire au sein de l'école doctorale. Elle se présente au nom l'UNEF Sciences Po. Militante à l'UNEF depuis trois ans, elle estime bien connaître les dossiers traités par la Commission paritaire. Elle souligne son intérêt pour la vie associative puisqu'elle est également responsable des associations au Bureau de l'UNEF. Par ailleurs, elle estime pouvoir offrir un point de vue étudiant différent des élus issus du Collège de Paris puisqu'elle est issue du programme Europe-Afrique du Collège universitaire. Elle rappelle l'action de l'UNEF au sein de la Commission paritaire : le syndicat étudiant est attaché à cette instance qui est garante de la démocratie à Sciences Po. Le syndicat est également attaché au travail effectué avec les élus enseignants, travail qui a permis la création de la Commission de la vie étudiante et la Commission de suivi social. Ce travail commun permet de progresser sur des questions relatives à la vie étudiante et à la pédagogie au sein de Sciences Po. Si elle est élue à la présidence étudiante de la Commission paritaire, Laure PESQUET s'engage à poursuivre la collaboration entre les représentants des différents collèges élus et à transmettre des comptes rendus des séances de la Commission paritaire à tous les élus ainsi qu'aux membres des groupes de travail. Enfin, elle s'engage à améliorer la communication entre le Conseil de direction et la Commission paritaire afin que les travaux de cette dernière soient véritablement pris en compte.

Omar BEN ABDERAHMAN indique ne pas être candidat, mais souligne que l'UNI-MET Sciences Po a choisi de ne pas présenter de candidat en témoignage d'une volonté marquée de travailler ensemble le plus rapidement et efficacement possible.

### *b) Vote*

Pierre FRANÇOIS fait procéder au vote à bulletins secrets. Il procède au dépouillement avec Omar BEN ABDERAHMAN qui est le plus jeune élu de la Commission paritaire.

*Laure PESQUET est élue présidente étudiante de la Commission paritaire à la majorité des voix exprimées (10 voix favorables et 2 abstentions).*

Pierre FRANÇOIS indique qu'il a été décidé avant séance qu'il assurerait la présidence de la Commission paritaire bien que cela ne respecte pas le principe d'alternance. La présidence par alternance reprendra lors de la prochaine séance de la Commission paritaire.

## **II. PRÉSENTATION DU PROJET DE CRÉATION DE MASTERS EN UN AN : « MASTER IN PUBLIC AFFAIRS » (ÉCOLE D'AFFAIRES PUBLIQUES), « MASTER IN GLOBAL PRACTICE (À CONFIRMER) » (PSIA), « MASTER IN PRIVATE BANKING AND WEALTH MANAGEMENT » ET « MASTER IN CORPORATE STRATEGY » (DÉPARTEMENT D'ÉCONOMIE)**

### *a) Présentation*

Cornelia WOLL indique que la volonté de créer des masters en un an est le résultat d'une observation des programmes proposés par les concurrents de Sciences Po, à savoir une majorité de masters en un an, alors que Sciences Po propose majoritairement des masters en deux ans dans son programme de formation initiale. Les masters en un an sont très attractifs puisqu'ils répondent au besoin de formation de personnes qui ont déjà plusieurs années d'années d'expérience professionnelle et qui ne souhaitent pas consacrer deux ans à une nouvelle formation. Sciences Po souhaite attirer ce public en son sein et lui présenter une offre riche et variée, tout en mettant en avant la marque Sciences Po au niveau international.

Il existe différentes façons d'organiser ces programmes en un an. Au terme de l'étude comparative, trois modèles se sont fait jour :

- Un modèle cohorte offre un programme sur mesure pour les étudiants inscrits dans le master en un an.
- Un modèle ouvert permet aux étudiants de choisir les cours qui les intéressent, avec une réconciliation des crédits correspondants en fin de programme.
- Un modèle hybride, comme celui pratiqué à Harvard, Princeton ou Columbia, propose des cours créés spécialement pour le master en un an, mais également des cours donnés dans le programme traditionnel des masters en deux ans. Ce modèle permet un meilleur échange avec les autres étudiants de Sciences Po et une fréquentation des cours déjà existants au sein de l'Institut.

Sciences Po a déjà l'expérience des formations en un an puisque le département d'économie propose le programme « Financial Regulation and Risk Management » et PSIA propose le « Master in Development Practice » qui s'adresse également à des professionnels souhaitant reprendre une formation. Ce master était anciennement dispensé en deux ans avant d'être ramené à un an. Le public visé par ces masters en un an est résolument professionnel, donc bien différent du public issu de la formation initiale de l'Institut, mais également différent du public concerné par la formation continue puisque les masters en un an s'inscrivent dans l'année universitaire et ne sont pas des formations intensives de plusieurs jours ou plusieurs semaines. Dans l'objectif de créer des masters en un an, toutes les unités de formation de Sciences Po ont été sollicitées et il en résulte donc les projets présentés devant la Commission paritaire.

#### *Le « Master in Public Affairs »*

Simon CORDONNIER rappelle que l'École d'affaires publiques offre actuellement le « Master of Public Affairs ». Le master en un an permettrait d'affiner cette offre en s'adressant à des professionnels témoignant d'au moins cinq ans d'expérience. Le nouveau « Master in Public Affairs » serait dispensé en langue anglaise (avec la possibilité pour les étudiants français de choisir certains cours en langue française), d'une part dans une volonté affichée d'attirer des anglophones à Sciences Po, d'autre part dans une volonté de se placer sur le marché international. C'est le modèle hybride qui est retenu :

- Une partie des cours sera dédiée à ce master et dispensée en dehors des périodes classiques d'enseignement, à savoir deux semaines avant le premier semestre, deux semaines en janvier avant la reprise des cours et une période à l'issue du deuxième semestre.
- Pendant les périodes académiques, deux cours obligatoires seront dédiés à ces étudiants qui pourront choisir par ailleurs le reste des cours à suivre parmi les enseignements proposés par l'École d'affaires publiques. Il s'agit de créer un esprit de corps entre les étudiants de ce master en un an tout en les intégrant dans la population universitaire classique, pour garantir un enrichissement mutuel.

Les débouchés de ce master sont évidemment internationaux, mais également français. Les candidats de cette formation sont des personnes ayant besoin de franchir un niveau dans leur carrière en prenant du recul et en enrichissant leur parcours académique avec de nouveaux outils. Il peut également s'agir de personnes souhaitant se réorienter du secteur privé vers le secteur public ou inversement ou qui, riches d'une grande expérience de terrain (ONG, travail humanitaire), souhaitent se rapprocher des instances organisationnelles des structures pour lesquels ils travaillaient.

Les frais de scolarité proposés sont à 21 000 €, ce qui est évidemment un investissement de taille pour les étudiants du programme en un an. Pour les étudiants étrangers, certaines fondations ou certains ministères étrangers financent la formation continue de leurs fonctionnaires, notamment pour des formations aux États-Unis : les masters en un an proposés par Sciences Po seraient donc attractifs financièrement puisque moins chers que ce qui est proposé par la concurrence internationale. Pour les étudiants français, il existe des financements au sein des entreprises privées. Par ailleurs, un montant maximum de 15 % du montant théorique du revenu du master sera affecté à l'exonération des frais de scolarité, ce qui permettra de baisser d'autant le montant de ces derniers pour certains étudiants, sur la base du mérite.

#### *Les masters « Private Banking and Wealth Management » et « Corporate Strategy »*

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES indique que le département d'économie propose deux masters en un an afin de présenter une offre structurée sur des éléments de finance, mais également de gestion, domaine qu'il convient de développer.

Les deux masters proposés ne prévoient pas de stage obligatoire, mais des enseignements sur trois semestres : semestre d'automne, semestre de printemps, semestre d'été (de fin mai à mi-juillet). L'expérience apportée par le master « Financial Regulation and Risk Management » permet de constater que les étudiants n'ont pas besoin de stage pour se placer dans le marché du travail. Les dernières statistiques professionnelles de Sciences Po Avenir sur ce master montrent que près de 60 % des étudiants signent un contrat de travail avant leur diplomation et que 70 % ont trouvé un premier poste à l'étranger avec un salaire à l'embauche qui frôle 68 000 € annuels.

Un grand oral est évidemment prévu au terme des masters en un an pour souscrire aux obligations de Sciences Po, ainsi que l'obligation de suivre deux enseignements de la formation commune.

Ces masters ne visent pas des professionnels ayant déjà une expérience de plusieurs années dans le monde du travail, mais des candidats diplômés *a minima* d'un Master 1 et qui souhaitent entrer à Sciences Po en Master 2 : il ne s'agit pas de créer un Master 2 avec quelques heures de cours et un stage final, ce qui ne permet pas d'offrir à ces étudiants la marque Sciences Po, mais bien de les intégrer à l'école, ce que prouvent les maquettes pédagogiques avec un volume horaire conséquent, des enseignements complets et des objectifs élevés.

Les étudiants des programmes existants au sein du département d'Économie pourront également bénéficier de la création de ces masters en un an. Les maquettes pédagogiques présentées nécessitent la création de 30 à 40 % d'enseignements, dont les deux tiers seront partagés par les élèves de la formation initiale suivant des programmes existants. Les maquettes pédagogiques des deux masters proposés ont véritablement vocation à enrichir les maquettes des programmes existants : les étudiants des masters « Economics and Business » et « Financial Regulation and Risk Management » pourront choisir ces nouveaux enseignements comme enseignements électifs. La création des masters en un an permettrait de créer de nouveaux cours, notamment en éthique et en sciences humaines, comme la sociologie ou la théorie des organisations.

Ces deux programmes et les maquettes pédagogiques ont été testés auprès d'employeurs potentiels et modifiés en fonction de leurs attentes en matière de maîtrise de certains sujets. Il s'agit véritablement de pouvoir dupliquer, en termes de placement, la réussite qui est celle du master « Financial Regulation and Risk Management ».

#### *Le « Master in Global Practice »*

Cornelia WOLL souligne que, ce master devant représenter la marque Sciences Po et la marque PSIA, il est important que le nouveau doyen de PSIA, Enrico LETTA, prenne le temps d'étudier la maquette et de choisir un titre définitif, ce qui explique la mention « à confirmer » sur l'ordre du jour.

Le « Master in Global Practice » se rapproche du modèle du « Master in Public Affairs » puisqu'il s'adresse à des professionnels ayant entre cinq et sept ans d'expérience. Il est conçu de manière transversale et propose aux étudiants sept choix de spécialisation.

Par ailleurs, Cornelia WOLL précise que les frais de scolarité de 21 000 € s'appliquent pour tous les masters en un an présentés à Commission paritaire : c'est le montant le plus raisonnable qui a été identifié par Sciences Po au regard de ce qui est pratiqué sur le marché international, sachant que certains masters en un an proposés par la concurrence coûtent près de 50 000 €. À noter que les étudiants de ces masters seront évidemment éligibles à des bourses.

#### *b) Questions et observations*

Sarah KNAFO estime que ces masters en un an seront favorables à l'image de Sciences Po, mais elle s'inquiète d'une éventuelle concurrence sur le marché du travail entre les étudiants des masters en un an et ceux des masters en deux ans : en effet, les premiers bénéficieront de la marque Sciences Po à l'issue de leur formation et pourront justifier de plusieurs années d'expérience professionnelle, contrairement aux étudiants diplômés des masters en deux ans.

Vincent TERRASSE s'étonne de l'éventuelle création de nouveaux masters alors que la nécessité de réduire et de clarifier l'offre de Sciences Po est régulièrement mise en avant dans les différentes instances de l'Institut. Par ailleurs, il s'interroge sur la visibilité de ces programmes en un an par rapport à la formation continue, ainsi que sur la concurrence éventuelle entre les masters au sein de l'offre interne de Sciences Po. Enfin, il

s'étonne de l'absence d'un master en communication dans l'offre pédagogique alors que la communication est omniprésente dans tous les sujets proposés par les masters en un an.

Anastasia STEINLEIN donne lecture d'une déclaration de l'UNEF : « L'UNEF pense que les 21 000 € qui sont demandés comme frais de scolarité sont excessifs, car cela amène à l'exclusion des candidats souhaitant se financer eux-mêmes. C'est pour cela que nous demandons, à l'instar des programmes de master sur deux ans, une possibilité d'exonération de plus de 15 % afin de permettre à tout étudiant désireux de poursuivre la formation de présenter sa candidature aux masters en un an à Sciences Po. » Par ailleurs, elle demande si l'exonération de 15 % déjà prévue se fonde uniquement sur la base du mérite.

Cornelia WOLL affirme que les masters en un an ne concurrencent ni ne dévalorisent les masters en deux ans. Cette certitude est le résultat d'un sondage effectué au sein de PSIA, auprès des étudiants du « Master in Development Practice » qui s'effectue en un ou deux ans. Il s'avère que le choix d'une formation en un ou deux ans est effectué par des populations très différentes.

- Les étudiants qui choisissent la formation en deux ans n'ont pas encore de formation en master et ont besoin de justifier d'un Bac +5 pour accéder au marché de l'emploi avec les meilleures chances.
- Les étudiants qui choisissent la formation en un an sont généralement déjà diplômés d'un ou plusieurs masters et justifient d'une expérience professionnelle de quelques années. Ils cherchent donc une marque qui confirme leurs aptitudes dans un domaine qu'ils ont choisi tardivement dans leur carrière. Cela ne vaut pas pour les masters proposés par le département d'Économie : la concurrence est inexistante puisque les spécialisations sont très précises.

S'agissant de l'opposition entre réduction et expansion de l'offre de formation, Cornelia WOLL pense que l'objectif n'est pas de réduire l'offre de masters, mais de la clarifier et de la rendre plus visible. Cette clarification et cette visibilité ne passent pas par le nombre de masters, mais par les unités de formation que sont les écoles. Il est évidemment essentiel de rester vigilant face à la multiplication des formations afin de ne pas créer de concurrence entre elles et de ne pas dupliquer des programmes existants. Par exemple, au sein de PSIA, le « Master in Global Practice » propose un autre type de produit à destination d'une population que Sciences Po n'a pas encore atteinte et qui va pour le moment se former plutôt aux États-Unis.

S'agissant de l'absence de la communication dans les masters en un an, Cornelia WOLL indique que le changement de doyen à l'École de la communication n'a pas facilité les choses. Toutefois les écoles ont été invitées à réfléchir sur la question. Il y aura donc peut-être de nouvelles propositions de formation à la rentrée prochaine.

Simon CORDONNIER revient sur le calcul des 15 % d'exonération : les 21 000 € de frais de scolarité sont multipliés par le nombre d'étudiants et 15 % de ce chiffre total est reversé sous forme d'exonération aux étudiants qui en ont besoin, l'exonération pouvant atteindre 100 % du montant des frais de scolarité.

Cornelia WOLL ajoute que certains étudiants peuvent bénéficier de bourses couvrant l'intégralité des frais de scolarité.

Simon CORDONNIER souligne que le « Master in Public Affairs » s'adresse à un public différent de celui des masters existants au sein de l'École d'affaires publiques ou de la formation continue au sein de laquelle les étudiants travaillent à temps partiel et suivent des périodes de cours plus ou moins longues. Le « Master in Public Affairs » est un programme à temps complet qui permet aux étudiants de se plonger intégralement dans les études. Il n'est donc pas question de concurrence entre ces différents programmes de formation : l'offre devient en fait complémentaire au sein des Écoles de Sciences Po.

Daniel MUGERIN apprécie la richesse des présentations écrites et le dynamisme des présentations orales qui permettent vraiment de saisir les enjeux de ces masters en un an qui devront permettre à Sciences Po de se positionner face à la concurrence. Il se félicite que de telles formations aident les étudiants de Sciences Po à trouver des emplois et à obtenir des rémunérations conséquentes. Toutefois, il s'interroge sur la pertinence de dispenser les enseignements en anglais alors que Sciences Po est une école européenne implantée en France : il serait intéressant d'obliger les candidats à justifier d'un certain niveau en langue française pour pouvoir intégrer les formations en un an. Par ailleurs, Daniel MUGERIN demande s'il est prévu que des enseignements électifs soient proposés en français dans le cadre des masters en un an. Enfin, il demande s'il est envisageable, au titre des enseignements électifs, de renforcer l'enseignement en droit dans le master « Private Banking and Wealth Management », cette matière semblant en retrait par rapport à la gestion et à l'économie.

Laure PESQUET demande si les 15 % d'exonération alloués aux aides sociales seront tirés de l'enveloppe totale des frais d'inscription ou si chaque étudiant pourrait être exonéré de 15 % des frais de scolarité. Par ailleurs, si un étudiant s'engage à suivre un master en un an, elle demande s'il serait envisageable de mettre en place une exonération sur des critères financiers et non sur des critères relatifs au mérite. S'agissant de la transparence du budget, il est dommage que le calcul des frais d'inscription n'ait pas été détaillé, la comparaison avec les 50 000 € pratiqués par des écoles concurrentes n'étant pas un argument suffisant pour fonder un budget. En outre, avec la mutualisation de cours déjà existants, il convient de s'interroger sur le coût réel total du master en un an. Enfin, Laure PESQUET s'enquiert de la pertinence des enseignements en anglais : en effet, cela se justifie s'il s'agit d'attirer un public international, mais c'est plus problématique pour des étudiants français ne justifiant pas encore du niveau C1, niveau de maîtrise de la langue anglaise qui reste élevé.

Pierre FRANÇOIS rappelle qu'il avait été envisagé de mettre en place une École de l'entreprise et il s'interroge sur l'articulation de ces masters en un an avec cette potentielle future structure. Il estime qu'il faudrait avant tout réfléchir à la mise en place de cette école, à son fonctionnement et à son périmètre avant d'ajouter des programmes à l'offre de Sciences Po. Selon lui, les masters « Private Banking and Wealth Management » et « Corporate Strategy » sont très proches de ce que pourrait être l'École de l'entreprise. Il se demande donc si la création des masters en un an n'est pas précipitée et préjudiciable à une chronologie plus réfléchie.

Cornelia WOLL répond aux différentes questions. L'enseignement en anglais est une réponse à la concurrence internationale : il s'agit véritablement de ne plus perdre de candidats au profit de Princeton ou Columbia. Toutefois, Sciences Po a une obligation de service public et se doit de répondre aux besoins de la francophonie, mais dans le cadre de programmes courts comme ceux présentés, cela devient difficile : il est impossible de maîtriser la langue française en un an.

S'agissant des frais de scolarité, ils couvrent le coût des cours, les dépenses administratives et de structures (éclairage des salles et autres). Sciences Po connaît le coût d'un étudiant par an et sait définir la rentabilité d'un programme à partir d'un certain nombre d'étudiants). Ces masters en un an sont destinés à de petits effectifs, entre 15 et 20 étudiants. Par ailleurs, il y a une véritable volonté de proposer des formations au coût raisonnable afin que Sciences Po soit compétitive sur le marché international.

Par ailleurs, les masters en un an ne seront nullement en concurrence avec l'École d'entreprise. Cette dernière est encore à l'état de projet, mais il n'est pas problématique de créer des programmes en amont de sa mise en place, certaines formations pouvant ensuite y être rattachées.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES indique que l'enseignement en français est ouvert aux étudiants dans le cadre des enseignements électifs. Il faut noter que le recrutement de bons enseignants de langue anglaise est une gageure lors de la création de nouveaux programmes et de nouveaux contenus, mais qu'il est nécessaire de recruter des enseignants de langue française pour répondre aux attentes des étudiants et du marché. Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES estime que Sciences Po a une obligation morale d'enseignement du français par rapport aux étudiants recrutés, à savoir que des étudiants non francophones ne peuvent évidemment pas prétendre à des emplois en France, mais également à certains postes à l'international. Par exemple, le cabinet de conseil Accenture recrute chaque année au sein du département d'Économie de Sciences Po, de préférence des étudiants étrangers, mais avec des offres conditionnelles en cours de deuxième année, la maîtrise d'un certain niveau en langue française étant obligatoire pour la signature du contrat d'embauche.

S'agissant de l'enseignement du droit au sein du master « Private Banking and Wealth Management », il est apparu, après consultation de banquiers français et étrangers, qu'il existe une telle incertitude légale sur l'évolution des textes que former des étudiants sur ces derniers est contre-productif puisque lesdits textes peuvent avoir changé dans l'année. La recommandation des employeurs est donc que les étudiants ont besoin de maîtriser le droit à un certain niveau, mais qu'il est préférable de les faire travailler sur des éléments réglementaires, sur de la déontologie ou sur de l'ingénierie financière, sujets qui évoluent plus lentement que les textes.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES revient sur la question des frais de scolarité. Le master « Financial Regulation and Risk Management » a recruté dans sa première cohorte un étudiant palestinien qui présentait un Bachelor de l'université de Bethléem et qui travaillait pour l'Union européenne en tant que coordinateur de programmes de financement. Après trois ans d'attente pour obtenir le visa par l'ambassade de France à Jérusalem, il est apparu que l'étudiant était dans l'incapacité la plus complète de financer ses frais de

scolarité. Il avait besoin d'un financement total. L'intégration de ce type d'étudiants dans les programmes de Sciences Po est sans aucun doute un enrichissement pour l'école. Il a terminé son master avec succès et il présente le record du salaire à l'embauche pour l'année 2014-2015 : il a été recruté en *corporate finance* à Abu Dhabi pour un salaire annuel de 184 000 \$, bonus inclus. Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES affirme que Sciences Po est là pour financer des étudiants de cette qualité et leur offrir de telles chances d'embauche. Il ajoute avec humour que cela permet en outre de gonfler les statistiques de Sciences Po Avenir. Il estime qu'une stratégie de saupoudrage, soit 15 % d'exonération appliquée à tous, n'est pas vraiment utile : il est préférable de concentrer l'aide sur des éléments qui présentent des besoins financiers et un mérite indéniable. L'étudiant en question sortait certes d'une petite université qui n'est pas dans le radar de la direction des affaires internationales, mais son profil et son enthousiasme lors de l'entretien lui ont valu la chance d'intégrer le master « Financial Regulation and Risk Management » grâce à un financement complet de ses frais de scolarité.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES indique que les masters « Private Banking and Wealth Management » et « Corporate Strategy » auraient vocation à alimenter l'offre de formation de l'École de l'entreprise. Mais si cette nouvelle structure n'est pas intéressée par ces deux programmes, le département d'Économie saura les faire fructifier dans sa propre plaquette.

*c) Vote*

Ismahane GASMI énumère les procurations :

- Constance MAUBANT a donné procuration à Anastasia STEINLEIN.
- Martin LEWANDOWSKI a donné procuration à Anastasia STEINLEIN.
- Josselin MARC a donné procuration à Laure PESQUET.
- Amélie GAILLAT a donné procuration à Laure PESQUET.

*La création du « Master in Public Affairs » est adoptée (6 voix favorables et 6 abstentions).*

*La création des masters « Private Banking and Wealth Management » et « Corporate Strategy » est adoptée (6 voix favorables et 6 abstentions).*

*La création du « Master in Global Practice » est adoptée (6 voix favorables et 6 abstentions).*

### **III. ÉCHANGE D'INFORMATION AVEC LES DÉLÉGUÉS ÉTUDIANTS DES CONSEILS PÉDAGOGIQUES DES ÉCOLES**

*a) Présentation*

Pierre FRANÇOIS indique que la déléguée de l'École de journalisme est empêchée : elle sera donc réinvitée par la Commission paritaire. Par ailleurs, cet échange d'information est une première au sein de la Commission paritaire.

Enzo DAUPHINOT représente le master « Stratégies territoriales et urbaines » de l'École urbaine. Deux Conseils pédagogiques ont été tenus en mai et juin 2015 au sujet des maquettes des programmes de l'année 2015-2016. Enzo DAUPHINOT indique avoir été élu de manière indirecte par les délégués des conférences : ce système de vote a soulevé quelques critiques chez les étudiants habitués à voter directement pour élire leurs délégués. Il souligne que les faibles effectifs de l'École urbaine permettent une discussion de qualité entre les délégués et les étudiants. Cet échange avec les étudiants a été suivi d'une rencontre avec la directrice de l'école. À noter que la discussion sur les maquettes rencontrait assez peu d'enjeux puisque les changements étaient de peu d'importance.

Juliette DELAVEAU représente le master GLM de l'École urbaine. Elle souligne à son tour le petit effectif de l'école, à savoir une cinquantaine d'élèves dans sa promotion, ce qui permet des échanges faciles et rapides et une liaison directe avec l'administration et les responsables pédagogiques.

Antoine PAPALIA représentait les élèves de master 1 « Affaires publiques » au sein du Conseil pédagogique qui présidait à la création de l'École des affaires publiques. Il a également été élu indirectement. Le premier

Conseil pédagogique s'est tenu le 2 mars 2015, le second le 24 mars. Il déplore le peu de délais entre la communication des documents de travail et la tenue du Conseil pédagogique. Une consultation des étudiants a été organisée le 19 mars : malheureusement, il a été impossible de circonscrire les débats de cette consultation à l'ordre du jour qui devait être celui du Conseil pédagogique du 24 mars. Il serait donc préférable que les délégués étudiants obtiennent les documents suffisamment en amont (au moins 6 jours) des séances du Conseil pédagogique afin de pouvoir organiser des consultations sur des sujets précis et éviter la dispersion des débats. Antoine PAPALIA indique que, lors de la consultation, certains étudiants se sont inquiétés de l'intitulé de certains cours, notamment celui de « Leadership Organization » dont l'apport et les contenus ont été questionnés, ainsi que sa différence avec le cours « Management public ». Par ailleurs, les étudiants se sont interrogés sur la mise en place des spécialisations « Défense » et « Éducation ». Les débats avec les étudiants ont révélé qu'il serait préférable de mettre en œuvre des cours électifs sur ces problématiques. En effet, la maquette pédagogique propose des cours sur la défense, mais pratiquement aucun sur l'éducation.

Solenn BURGUIN représente les élèves de master 2 de l'École des affaires publiques. Elle indique que certaines questions sont revenues plusieurs fois au cours des débats, notamment la place de l'anglais dans l'enseignement : il ressort des discussions que, s'il est nécessaire d'internationaliser le master, il ne faut pas le fermer aux étudiants français en raison d'une barrière de langue. La transition entre le M1 et le M2 a été questionnée : il a été répondu que le master « Affaires publiques » existerait en parallèle de l'École d'affaires publiques et que les étudiants passant du M1 au M2 ne seraient pas lésés. Le sujet du stage a également été évoqué dans une moindre mesure.

#### *b) Questions et observations*

Laure PESQUET remercie les délégués étudiants pour leur présentation. Elle estime qu'il est important que les délégués puissent intervenir devant la Commission paritaire. Elle interroge Enzo DAUPHINOT sur le rapport des délégués avec les étudiants, sur la façon dont s'est mis en place l'audit auprès des élèves et sur l'utilité du Conseil pédagogique. Elle indique à Antoine PAPALIA que la transmission des documents a été faite aussi rapidement que possible au regard de la rapidité de création de l'École des affaires publiques, mais elle abonde dans son sens sur la nécessité de recevoir les documents dès que possible avant les séances des instances. Enfin, Laure PESQUET rappelle que les maquettes pédagogiques ne doivent pas être finalisées avant la consultation des délégués étudiants.

Enzo DAUPHINOT indique que le rapport avec les étudiants est simple puisque l'effectif est réduit, environ 80 étudiants : il est donc aisé de connaître tous les élèves et de discuter avec eux. Après son élection, il a pris le temps de se présenter aux étudiants et de s'enquérir d'éventuelles revendications pédagogiques, ce qui a permis de les regrouper et de les présenter lors de rencontres individuelles avec les responsables pédagogiques. Le Conseil pédagogique est véritablement utile puisqu'il permet d'envisager posément l'avenir du master et de l'École urbaine. Il ne fait aucun doute que le Conseil pédagogique gagnera en efficacité au fil des prochaines séances.

Antoine PAPALIA souligne l'importance des groupes de travail, notamment pour l'École des affaires publiques qui compte un effectif très important. En effet, de nombreux étudiants ont manifesté de l'intérêt pour la création de cette École et souhaitent participer à la mise en œuvre d'un master de très bon niveau combinant les qualités du master « Affaires publiques » et d'autres enseignements. Antoine PAPALIA indique qu'il a envoyé les comptes rendus des réunions aux délégués pour information, lesquels le sollicitaient en retour avec des questions et des suggestions, mais hélas trop tardivement pour que ces dernières soient présentées au cours du Conseil pédagogique. Certains points du premier Conseil pédagogique ont donc été abordés une nouvelle fois lors du deuxième Conseil pédagogique, ce qui a induit une perte de temps et d'efficacité. Il est fondamental que la représentation des étudiants au sein du Conseil pédagogique soit active et effective afin d'être un réel élément de progrès.

Solenn BURGUIN indique son étonnement quand elle a constaté que certains étudiants ignoraient le contenu proposé par l'École des affaires publiques à la fin du semestre. Par ailleurs, la promotion étant importante, le contact avec les représentants étudiants est plus difficile : il serait vraiment utile d'informer les étudiants suffisamment en amont sur le processus de représentation et le rôle des délégués. Certains étudiants ont en effet considéré que les élections n'étaient pas conformes et que les délais avaient trop cours.

Antoine PAPALIA ajoute qu'il faut définir et afficher clairement les compétences des représentants : certains étudiants l'ont contacté pour des problèmes administratifs, sujets qui concernent plutôt les syndicats étudiants.

Par ailleurs, il serait très profitable que les comptes rendus des séances soient disponibles rapidement, notamment pour ce qui concerne les modifications dans les maquettes pédagogiques. Par exemple, le Conseil pédagogique a décidé que le cours d'analyse quantitative serait divisé en deux groupes sans que soit précisée la répartition entre les deux groupes. Il apparaît en fait dans la maquette pédagogique que la répartition sera faite par niveau, information qu'il aurait fallu transmettre aux étudiants avant que les maquettes pédagogiques soient publiées sur le site.

Pierre FRANÇOIS remercie les représentants pour leur présence et assure que ces présentations seront reconduites lors de prochaines séances de la Commission paritaire.

#### **IV. PROPOSITION DE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS**

##### *a) Présentation*

Andreas ROESSNER indique que la procédure de reconnaissance des associations a débuté la semaine précédente. Elle concerne d'une part les étudiants souhaitant reconduire une association s'étant vue reconnue lors d'années précédentes, d'autre part les étudiants souhaitant proposer une nouvelle association. Le dépôt des candidatures a été ouvert le 2 septembre 2015, avec une date limite de dépôt fixée au 23 septembre 2015.

Le vote est électronique et chaque élève dispose de deux voix pour soutenir deux associations différentes : il est impossible de voter deux fois pour la même association. Pour être reconnue, une association doit obtenir un minimum de 120 voix sur l'ensemble du corps étudiant : élèves des campus régionaux, élèves de master et doctorants.

Pendant trois jours, du 28 septembre au 30 septembre 2015, le forum des associations permet aux étudiants de présenter leur projet aux élèves. Le forum se tiendra dans le petit hall du 27 rue Saint-Guillaume. Chaque association bénéficiera d'un droit de passage sur l'une des trois journées du forum.

Le recueil des votes en ligne se fera entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 4 octobre 2015. La reconnaissance des associations sera effectuée au cours de la Commission paritaire du 5 octobre 2015.

##### *b) Questions et observations*

Amélie GAILLAT est représentante étudiante à l'UNEF. Elle demande pourquoi le calendrier de la procédure de reconnaissance des associations est à nouveau soumis au vote alors qu'il a censément été voté au cours de la Commission paritaire du 11 mai. Réponse lui est faite que le calendrier avait été présenté lors de cette Commission paritaire, mais sans les dates.

Laure PESQUET demande s'il est possible d'obtenir un calendrier relatif à l'éventuelle modification ou suppression de la procédure de reconnaissance.

Grégoire ETRILLARD répond que la Commission paritaire semblait favorable à sa suppression au regard du caractère archaïque de la procédure. En effet, cela consiste à « repêcher » des associations qui n'ont pas obtenu le nombre suffisant de voix pour être reconnues *de facto*, ce qui va à l'encontre des procédures déjà établies au risque de les rendre inutiles.

Bérangère GAVAUDO indique que la Commission paritaire et les groupes de travail ont en effet eu de nombreuses discussions sur deux points distincts : la procédure et le calendrier. La Commission paritaire de mai 2015 avait acté que, à défaut d'accord sur la question, la procédure serait reconduite pour l'année universitaire 2015-2016 afin de permettre un bon démarrage de la vie étudiante, les discussions au sujet de la procédure de reconnaissance devant évidemment être poursuivie au cours de l'année.

Delphine GROUES indique qu'il est prévu une réflexion, autour de la procédure de reconnaissance des associations en avril 2016.

Daniel MUGERIN rappelle qu'il est traditionnel de repêcher les associations qui approchent le seuil de reconnaissance sans le franchir, dès lors qu'il s'agit d'associations qui ont été fréquemment reconnues au cours des années précédentes. Cette reconnaissance est évidemment subjective et soumise au vote de la Commission paritaire. En outre, le repêchage est aussi conditionné à l'objet de l'association : la Commission

paritaire a aussi pour mission de contrôler le caractère fantaisiste ou de nature à menacer l'ordre public de certaines associations sollicitant leur repêchage.

Pierre FRANÇOIS appelle de ses vœux une rapide résolution des questions relatives à l'avenir de la procédure de reconnaissance des associations.

*c) Vote*

Laure PESQUET précise que Constance MAUBANT et Amélie GAILLAT sont arrivées et que leurs procurations ne sont donc plus utiles.

*La proposition de calendrier de la procédure de reconnaissance des associations est adoptée à l'unanimité (12 voix favorables).*

## **V. VALIDATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 11 MAI ET DU 15 JUIN 2015**

Sarah KNAFO indique une erreur en page 7 du procès-verbal du 15 juin 2015.

Delphine GROUES indique que, en cas d'erreur constatée dans un procès-verbal, il est possible d'envoyer un email à Ismahane GASMI qui prendra note de la modification demandée afin qu'elle soit incluse dans le procès-verbal.

*Les procès-verbaux provisoires des séances du 11 mai et du 15 juin 2015 sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.*

## **VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

Daniel MUGERIN propose que les membres de la Commission paritaire travaillent à la rédaction d'un règlement intérieur pour la future CVEF : il est nécessaire d'anticiper l'entrée en fonction des futurs conseils après l'adoption des nouveaux statuts de Sciences Po. Par exemple, il souligne que la voix de Manuel FLAM fait régulièrement défaut au collègue enseignant de la Commission paritaire, ce qui a une conséquence sur la représentation des enseignants. Daniel MUGERIN estime qu'un groupe de travail pourrait être constitué rapidement et progresser sur ce sujet afin de présenter un projet aux instances de Sciences Po.

Delphine GROUES répond que ce sujet avait été évoqué lors de la rédaction des statuts de la Commission paritaire : elle propose que ce règlement soit étudié en même temps puisqu'il sera pris en compte dans les nouveaux statuts.

Pierre FRANÇOIS souligne qu'il ne faut pas se précipiter : il est préférable d'attendre que les nouveaux statuts soient définis et mis en place et que les élections aient eu lieu avant d'engager une réflexion sur la meilleure manière de travailler ensemble.

Omar BEN ABDERAHMAN propose de créer un planning pour les groupes de travail, notamment pour progresser sur les questions relatives à la bibliothèque, au mécénat ou encore aux inscriptions pédagogiques.

Pierre FRANÇOIS indique que le planning des groupes de travail, à l'instar du calendrier de la procédure de reconnaissance des associations, est un sujet récurrent au sein de la Commission paritaire. Il propose de faire un point à ce sujet lors de la prochaine séance de la Commission paritaire.

Laure PESQUET souhaite que la proposition de nouveaux groupes de travail attende le début de l'année universitaire.

Pierre FRANÇOIS rappelle le caractère libéral de la politique de la direction de la vie étudiante en termes de groupes de travail. La difficulté n'est pas de créer des groupes de travail, mais d'assurer leur substance et leur fréquentation. Par ailleurs, il faut veiller à la bonne articulation entre le contenu et le fonctionnement des groupes de travail et le contenu et le fonctionnement de la Commission paritaire.

Anastasia STEINLEIN évoque le budget de la Commission de suivi social qui a une nouvelle fois été dépassé lors de l'année universitaire 2014-2015. Elle s'enquiert d'une éventuelle augmentation de ce budget ou d'une garantie que la Commission de suivi social ne sera pas en difficulté au terme de l'année 2015-2016.

Myriam DUBOIS-MONKACHI répond qu'elle s'était engagée à revenir sur cette question à la rentrée : elle le fera lors de la Commission paritaire du 5 octobre 2015. Le budget de la Commission de suivi social est en effet en dépassement et il est nécessaire de faire le point à ce sujet au terme de la première année de la réforme. Il semble indispensable de mettre en place un groupe de travail relatif à la nécessaire réforme de cette commission dont le budget est dépassé chaque année. Myriam DUBOIS-MONKACHI souligne qu'il est impossible de travailler avec une enveloppe ouverte puisqu'un budget doit être sécurisé. Elle s'engage à présenter un bilan au cours de la prochaine séance de la Commission paritaire et du Conseil de direction. Elle propose de raisonner davantage avec des forfaits qu'avec des réductions par tranches de droits. Par exemple, avec une enveloppe de 300 000 €, il est possible de définir un nombre d'aides de 500 € ou de 1000 €. Actuellement, la Commission de suivi social se réunit et distribue des sommes sans connaître le nombre d'étudiants qui la solliciteront au cours de l'année. Au terme de l'année universitaire 2014-2015, le budget a été dépassé de 50 000 €. Il est donc nécessaire de mettre en place un mécanisme qui assure une visibilité sur le nombre d'aides disponibles.

Constance MAUBANT souligne que, en dépit du dépassement du budget, la Commission de suivi social n'est cependant pas vraiment généreuse : dans certains cas, elle ne donne pas la moitié de ce qu'elle devrait allouer, voire rien du tout. Il faudrait tenir compte de cela dans le nouveau calcul du budget.

Myriam DUBOIS-MONKACHI répond qu'à ce stade le montant moyen ayant augmenté, la Commission de suivi social a distribué davantage d'exonérations que les années précédentes. Il est nécessaire de trouver une solution puisque le budget n'est pas ouvert et que l'Institut ne peut pas continuer à éponger les dépassements.

Constance MAUBANT estime qu'il y a de plus en plus de demandes pour un budget insuffisant.

Myriam DUBOIS-MONKACHI insiste sur la nécessité d'encadrer le budget, tout dépassement devant être justifié et expliqué.

Constance MAUBANT répète qu'il faut augmenter le budget pour éviter les dépassements.

Myriam DUBOIS-MONKACHI répond qu'il faut trouver les fonds : il n'est pas certain que les étudiants apprécieraient une augmentation des frais de scolarité.

Constance MAUBANT estime que les étudiants donnent déjà suffisamment d'argent à Sciences Po.

Vincent TERRASSE s'adresse à la direction et appelle de ses vœux une simplification du système d'appellation de l'ensemble des masters, des formations et des écoles.

Cornelia WOLL se réjouit de cette proposition qui entre dans le domaine du marketing et de la communication de Sciences Po et invite les communicants à s'emparer cette question.

Anastasia STEINLEIN fait une remarque sur la carte d'étudiant : il a déjà été souligné que, pour les étudiantes, la carte indiquait « étudiant » et non « étudiante ». La carte a été refaite avec un nouveau design, mais cette remarque n'a pas été prise en compte. Elle souhaite donc que, lors d'une prochaine refonte de la carte d'étudiant, il soit indiqué soit « carte d'étudiant » d'une façon générique, soit « étudiante » quand il s'agit d'un élève de sexe féminin.

Pierre FRANÇOIS prend acte de cette demande.

*Pierre FRANÇOIS lève la séance à 19 h 46.*